
Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

R-4167-2021 Phase 2

1- CÉR sur les dépenses en capital

- Problématique :
 - Écart de prévision récurrent associé à la répartition mensuelle des MES (D-2020-041, paragraphe 397)

- Solution envisagée :
 - « pourrait être opportun de créer un CÉR pour les rubriques liées au rendement sur la base de tarification et pour les amortissements » (D-2020-041, paragraphe 402)

- Demande :
 - La Régie a demandé une preuve sur les impacts de la création d'un tel CÉR sur les rubriques liées au rendement et à la base de tarification. (D-2020-041, paragraphe 403)

- Réponse de HQT :
 - Besoin non existant
 - Impacts négatifs sur le MRI/MTÉR
 - Perte d'incitatif à l'efficience

1- CÉR sur les dépenses en capital (suite)

- FCEI :
 - On ne peut conclure que le besoin n'existe plus :
 - Écart moindre en 2019;
 - Données 2020 (Covid) et 2021 (Covid, année de base, correction de 100 M\$) offrent un éclairage limité :
 - Engagement 1 (demandé par AQCIE) montre un écart de prévision important sur une courte période de temps.

- Sans impact sur le MRI :
 - Voir la preuve de la FCEI;
 - Un MTÉR ne justifie pas de tolérer des prévisions biaisées :
 - Higgins: “It is not appropriate for ratepayers to pay for assets that are not in service, regardless of the existence of an earnings sharing mechanism (MTÉR). If this is the case, the rates do not meet the requirement of being “just and reasonable”.”

1- CÉR sur les dépenses en capital (suite)

- Sans impact sur le MRI (suite) :
 - Gestion des écarts budgétaires;
 - HQT n'utilise pas les dépenses en capital pour compenser d'autres écarts de coûts.

- Perte d'incitatif à l'efficience :
 - Inconvénient modeste dans le contexte :
 - Incitatif produit des effets sur une courte période et est donc faible à la base;
 - Entre les dossiers tarifaires de HQD, l'essentiel de l'inefficience est à la charge de l'actionnaire;
 - Réalité opérationnelle.

1- CÉR sur les dépenses en capital (suite)

- Dr. Makholm :
 - Problème n'existe pas!
 - Dr. Jaccard :
 - Le fait que la Régie puisse poser des questions sur les écarts assure des prévisions justes.
 - Plusieurs mesures mises en place par HQT, mais le problème persiste.
 - « Obvious biais »;
 - Perte d'incitatif
- Dr. Lowry :
 - Défavorable à l'utilisation du CÉR;
 - CÉR seulement sur les écarts défavorables;
 - Crainte de dépenses inefficientes.
- Dr. Higgins :
 - CISVA :
 - Ne règle pas le problème du décalage des délais de mise en service.

1- CÉR sur les dépenses en capital (suite)

- Recommandations de la FCEI :
 - D-2020-041
 - «[402] [...] pourrait être opportun de créer un CÉR pour les rubriques liées au rendement sur la base de tarification et pour les amortissements. [...] La Régie croit qu'il est opportun et pertinent d'examiner cette possibilité lors du prochain dossier tarifaire.]»
 - La FCEI recommande de ne pas exclure la possibilité d'utiliser un CÉR sur les dépenses en capital dans le futur.

1- CÉR sur les dépenses en capital (suite)

- Recommandations de la FCEI (suite) :
 - La FCEI recommande d'évaluer la création d'un CÉR qui capterait uniquement l'effet du décalage temporel des principales mises en service.
 - Répond de manière plus ciblée au problème identifié par la Régie.
 - Évite les craintes liées à la perte d'efficience.

2- Balisage sur la rémunération globale

- La FCEI réitère ses recommandations :
 - Présenter de manière détaillée le processus de sélection du groupe de référence.
 - Les explications fournies par NB ne satisfont pas cette demande.
 - Reconnaître que la masse salariale devrait être de l'ordre de 10 % afin d'assurer un positionnement à l'intérieur de la zone de compétitivité.
 - Mettre à jour l'étude en intégrant les recommandations retenues par la Régie.
 - Appliquer les conclusions de la Régie pour les fins du dossier tarifaire 2025-2026 du Distributeur.